

## GUIDE DE LECTURE DE L'ETUDE D'IMPACT

### Contexte

Le 23 Avril 2012, Eolien Maritime France<sup>1</sup> (EMF) a été désigné lauréat par l'Etat français pour développer, construire et exploiter le parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Pour la réalisation de ce projet, Eolien Maritime France a constitué la société Parc du Banc de Guérande. En parallèle, l'Etat français a confié à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) la charge du raccordement électrique, depuis le poste électrique en mer jusqu'au poste électrique à terre.

La réalisation de ce projet de parc éolien en mer et de son raccordement passe par l'obtention d'un certain nombre d'autorisations administratives.

Pour le parc éolien en mer:

- Concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM)
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LSE).

Pour le raccordement électrique:

- Concession d'utilisation du DPM,
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau,
- Déclaration d'Utilité Publique

### Structure de l'étude d'impact

Les procédures mentionnées ci-dessus s'appuient sur un document principal : l'étude d'impact. Conformément à l'article L122-3 du code de l'environnement, Parc du Banc de Guérande et RTE ont convenu de produire une étude d'impact du « programme » dans sa globalité, depuis l'implantation du parc éolien en mer jusqu'au poste de raccordement terrestre.

Cette étude d'impact se compose des trois fascicules suivants :

- Le fascicule A de l'étude présente le contexte énergétique et réglementaire ainsi qu'une description technique du parc éolien et de son raccordement.
- Le fascicule B de l'étude, présente les études spécifiques du parc éolien (fascicule B1) et du raccordement électrique (fascicule B2).
- Le fascicule C, basé sur l'analyse croisée des deux études spécifiques (fascicules B1 et B2), constitue le volet « programme » de l'étude d'impact : ce fascicule présente une appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Ainsi que d'un fascicule 0 qui constitue le résumé non technique de cette étude d'impact..

### Table de correspondance

Dans le but de simplifier la lecture de l'ensemble du dossier d'étude d'impact, la table de correspondance ci-dessous permet de localiser les éléments constituant l'étude d'impact dans les différents fascicules :

---

<sup>1</sup> Le consortium Eolien Maritime France est composé d'EDF Energies Nouvelles et du danois DONG Energy.

Eléments du dossier conformes aux dispositions de l'article R122-5 du Code de l'Environnement	Fascicules
II-1° Une description du projet (...);	Fascicule A
2° Une analyse de l'état initial (...);	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-3° Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, (...);	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
I-4° Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus (...);	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-5° Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet a été retenu;	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-6° Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposables (...); (et avec « le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation » conformément à l'article R214-6 – II.c)	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-7° Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage pour : - Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, - Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement (...); La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments visés au 3° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments visés au 3° (...);	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial visé au 2° et évaluer les effets du projet sur l'environnement (...);	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-9° Une description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées par le maître d'ouvrage pour réaliser cette étude;	Fascicule B1 Fascicule B2 Fascicule C
II-10° Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation (...);	Fascicule A
IV. Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci est précédée d'un résumé non-technique des informations visées aux II et III. Ce résumé peut faire l'objet d'un document indépendant.	Fascicule 0 Résumé non technique
V. Pour les travaux, ouvrages ou aménagements soumis à autorisation en application du titre Ier du livre II, l'étude d'impact vaut document d'incidences si elle contient les éléments exigés pour ce document par l'article R.214-6.	La présente étude d'impact constituée des fascicules 0,A,B1,B2,C vaut document d'incidences
vi. Pour les travaux ouvrages ou aménagements devant faire l'objet d'une étude d'incidences en application des dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre IV, l'étude d'impact vaut étude d'incidences si elle contient les éléments exigés par l'article R.414-23.	Dossiers d'Evaluation des Incidences Natura 2000